



COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 09 Juin 2023 à 09h00

Procès-verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAU, Jean-Louis CABRIGNAC, Odette DAMON, Bertrand DELPEUCH, Simonne MOREAU, Pierre SORET.

Absent excusé : Françoise RAIBAUT

Secrétaire de séance : Jean louis CABRIGNAC

Sur convocation envoyée le 01/06/2023

1 / Approbation du dernier procès-verbal

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Mai 2023 est approuvé à l'unanimité et pourra être diffusé aux habitants.

2- Elections Sénatoriales du 24 Septembre 2023

Conformément à la circulaire transmise par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer Madame le Maire a fait procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Délégué : Madame Martine BAGREAU
Suppléants: Simone MOREAU
Pierre SORET
Jean louis CABRIGNAC

3- Délibérations

Numéro 1

Adhésion au Service 'Conseil en Energie Partagé' du Grand FIGEAC

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération ayant pour objet l'adhésion au service "Conseil en Energie Partagé" du Grand FIGEAC. (CEP)

Les missions du CEP ont pour objet:

- L'état des lieux énergétique du patrimoine et la réalisation d'un bilan sur 3 ans
- L'assistance à l'élaboration d'un plan d'actions de maîtrise de l'énergie et l'assistance au montage opérationnel des actions identifiées.
- L'assistance dans l'optimisation de l'exploitation et de la maintenance des bâtiments publics.
- L'animation d'actions auprès des élus, techniciens voire des usagers du patrimoine communal.

Le coût de l'adhésion au service du CEP est de 1 Euro par habitant

Approuvé à l'unanimité

Numéro 2

Contrat de stage

Création d'un contrat de stagiaire entre la Mairie d'ESPAGNAC SAINTE EULALIE et le lycée BAUDIMONT 28 rue Baudimont à ARRAS 62000 avec pour missions Accueil, phoning, livrets d'accueil, renseigner et guider les touristes dans différentes langues, promouvoir des activités , réaliser des flyers et organiser des évènements au bénéfice de Madame COIFFIER La-Lee

Approuvé à l'unanimité

Numéro 3

Personnel Saisonnier

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération l'autorisant à créer un contrat de travail saisonnier 15h30 semaine avec pour objectif le développement de l'attractivité touristique (visite du Prieuré) sur la période du 08/07/23 au 15/08/23 pour un montant de 700 Euros.

Approuvé à l'unanimité

Numéro 4

Personnel Saisonnier

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération l'autorisant à créer un contrat de travail saisonnier 30H00 semaine destiné au développement de la restauration sur la période du 01/07/23 au 31/08/23.

Approuvé à l'unanimité

3- Travaux de réhabilitation énergétique

Au vu des éléments, dont dispose la commune à ce jour en terme de subventions il a été décidé de reporter le projet de réhabilitation énergétique du logement Presbytère de SAINTE EULALIE et du bâtiment Mairie en 2023.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est à close à 19h30.

Prochaine réunion du Conseil municipal : 11 Juillet 2023 à 16h30